



## Mémoire pour les consultations en vue du budget fédéral de 2024

Présenté par la Fédération canadienne de l'agriculture

Février 2023

# La santé financière des exploitations agricoles face à l'augmentation des coûts de production et à l'évolution rapide du climat

Au nom des membres de la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA), nous apprécions l'opportunité de partager un aperçu des priorités de nos membres pour le budget 2024. En tant que la plus grande organisation agricole générale du Canada, la FCA représente plus de 190 000 agriculteurs et familles d'agriculteurs à travers le Canada qui sont au cœur d'un système agroalimentaire canadien générant 134,9 milliards de dollars du produit intérieur brut (PIB) du Canada et employant 2,3 millions de personnes.

Les agriculteurs partout au Canada ont fait preuve d'une formidable résilience face à plusieurs événements nationaux et mondiaux, notamment la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine et les phénomènes climatiques extrêmes au pays et à l'étranger.

Cependant, le coût des intrants agricoles essentiels tels que le carburant, les engrais, les aliments pour animaux, les machines, les pesticides, les terres et la main-d'œuvre a augmenté de façon spectaculaire au cours des dernières années. Si l'on ajoute à cela une inflation élevée, des taux d'intérêt et la tarification du carbone pour les activités agricoles essentielles, pour lesquelles les agriculteurs n'ont pas de solutions de rechange viables, les producteurs canadiens sont confrontés à une pression énorme menaçant la santé financière de leur exploitation, ainsi que leur santé mentale. Dans le même temps, les agriculteurs canadiens sont confrontés à une série croissante de phénomènes météorologiques extrêmes qui mettent à l'épreuve les limites et l'efficacité de l'ensemble des programmes de gestion des risques du Canada.

Pour aider à relever un grand nombre de ces défis, la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) a formulé des recommandations dans plusieurs domaines visant non seulement à aider les agriculteurs à gérer l'augmentation des coûts de production et à surmonter les obstacles réglementaires, mais aussi à les aider à atténuer les effets des changements climatiques et à soutenir la prochaine génération d'agriculteurs. Pour plus d'informations sur ces recommandations, nous vous invitons à lire le [rapport sur la santé financière des exploitations agricoles](#) de la FCA.

Les recommandations énumérées reflètent généralement celles qui ont été soumises en août au Comité permanent des finances. Toutefois, une nouvelle question a été soulevée, qui se reflète dans la recommandation n° 9 relative à la modernisation de la réglementation dans le cadre de la loi sur les aliments pour animaux, de la loi sur les semences et de la loi sur les produits antiparasitaires, ce qui garantirait la compétitivité des agriculteurs et l'accès aux produits et outils dont ils ont cruellement besoin.

Les agriculteurs canadiens jouent un rôle crucial dans le maintien de nos communautés rurales, en tant qu'intendants de notre environnement naturel et en répondant à nos besoins nationaux et internationaux au chapitre de la sécurité alimentaire. Ces recommandations visent à garantir à nos agriculteurs la souplesse et les outils dont ils ont besoin pour assurer leur réussite dans le climat financier actuel et soutenir la transition vers une économie neutre en carbone.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Brodie Berrigan, directeur des relations gouvernementales et de la politique agricole ([brodie@canadian-farmers.ca](mailto:brodie@canadian-farmers.ca)).

## Recommandations pour l'action

### **Thème 1 : Aider à gérer l'augmentation des coûts de production.**

**Recommandation n° 1 :** Étendre au gaz naturel et au propane commercialisables l'exonération accordée aux exploitations agricoles pour le carburant agricole admissible.

**Recommandation n° 2 :** Mener des consultations et élaborer une Stratégie sur les Intrants Agricoles Critiques afin de garantir que les producteurs canadiens disposent d'une source d'approvisionnement stable et à long terme pour les intrants agricoles essentiels, y compris les engrais, nécessaires à la production de produits agricoles et agroalimentaires de haute qualité.

**Recommandation n° 3 :** Rendre permanent le plafond sans intérêt pour les avances au titre du Programme de paiement anticipé (PPA) au-delà du programme 2023, ainsi que d'autres ajustements administratifs du programme, afin de rendre le PPA plus accessible et afin qu'il réponde mieux à l'augmentation des coûts de production.

**Recommandation n° 4 :** Adopter de façon permanente la Déduction pour Amortissement Accéléré pour toutes les catégories de matériel agricole, permettant ainsi aux producteurs d'amortir 100 % de leur capital affecté à l'achat de matériel agricole au cours de la première année.

### **Thème 2 : Améliorer les programmes de gestion des risques tout en réduisant les fardeaux réglementaires et fiscaux qui nuisent à la compétitivité.**

**Recommandation n° 5 :** Mettre en œuvre un nouveau programme national d'aide à la gestion agricole, sur le modèle du Programme canadien d'adoption du numérique, qui faciliterait la planification de la gestion des risques et l'atténuation de ceux-ci dans les exploitations agricoles.

**Recommandation n° 6 :** Améliorer la résilience face aux événements météorologiques extrêmes pour tous les produits agricoles, y compris l'aquaculture, en veillant à ce que les programmes de gestion des risques de l'entreprise soient plus réactif, prévisible et accessible. Un exemple immédiat serait l'utilisation du Moniteur de sécheresse d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour déclencher une évaluation dans le cadre d'Agri-relance.

**Recommandation n° 7 :** Augmenter la couverture du programme Agri-stabilité à 85 % de la marge de référence, sans exiger l'accord de toutes les provinces, afin d'améliorer la participation, la prévisibilité et les niveaux de soutien aux producteurs.

**Recommandation n° 8 :** Veiller à ce que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire dispose de ressources suffisantes et améliore ses processus internes afin de prendre des décisions rapides, transparentes et fondées sur des données scientifiques qui aideront les producteurs canadiens à rester compétitifs sur le marché mondial.

**Recommandation n° 9 :** Pour aider à maintenir la compétitivité des agriculteurs canadiens et garantir qu'ils ont accès aux produits dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin, modifier la loi sur les aliments pour bétail, la loi sur les semences et la loi sur les produits antiparasitaires pour permettre l'homologation provisoire de produits connexes dans les 90 jours suivant la demande, lorsque des approbations existent dans des juridictions reconnues et dignes de confiance.

**Recommandation n° 10 :** Mettre en œuvre des mesures pour défendre le droit à la réparation des agriculteurs à réparer leur propre machinerie agricole.

**Recommandation n°11 :** S'appuyer sur le projet pilote d'interconnexion du budget 2023 en étendant la distance au-delà de 160 km et en prolongeant le projet pilote au-delà de la période actuelle de 18 mois.

### **Thème n° 3 : Promouvoir une croissance stable et durable.**

**Recommandation n° 12 :** S'assurer que le lancement de la Stratégie pour une agriculture durable de tous les produits de base agricoles et est accompagné d'une enveloppe financière ambitieuse, qui reflète les mesures d'incitation, la recherche et les activités de transfert de connaissances nécessaires pour répondre aux exigences interdépendantes de la durabilité environnementale, économique et sociale.

**Recommandation n° 13 :** Fournir un soutien financier pendant les deux ou trois premières années pour la création d'un Bureau d'arbitrage du Code de l'alimentation, qui sera essentiel pour faire progresser la formation, l'éducation, les services de règlement des différends et la surveillance nécessaires à la mise en œuvre d'un Code de conduite de l'industrie de l'alimentation dirigé par l'industrie.

**Recommandation n° 14 :** Plaider en faveur de l'élimination des obstacles non tarifaires au commerce dans les accords commerciaux internationaux qui limitent l'accès au marché des produits canadiens.

**Recommandation n° 15 :** En s'appuyant sur une législation de soutien, veiller à ce que les futurs accords commerciaux ne prévoient pas d'accès supplémentaire aux secteurs soumis à la gestion de l'offre afin de soutenir un secteur agricole national résilient, essentiel à la sécurité alimentaire nationale et à la croissance durable à long terme.

## **Thème 4 : Soutenir les nouveaux arrivants et les jeunes agriculteurs.**

**Recommandation n° 16 :** Fournir un soutien financier pour mettre sur pied un secrétariat qui soutiendra la mise en œuvre du Cadre stratégique national de la main-d'œuvre pour l'agriculture et la fabrication d'aliments et de boissons.

**Recommandation n° 17 :** Augmenter le seuil d'exonération des gains en capital au-delà de 1 million de dollars pour qu'il corresponde davantage aux valeurs de marché actuelles afin de permettre une exonération supplémentaire pour les terres vendues à de nouveaux arrivants et/ou à de jeunes agriculteurs.

**Recommandation n° 18 :** S'appuyer sur les modifications législatives apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* dans le cadre du budget 2023, qui ont élargi la définition d'« enfant » afin de permettre aux actionnaires frères et sœurs de transmettre une part sans droit de contrôle de leur propriété à la génération suivante.